

Révision du PLU, mode d'emploi

Le 2 avril à partir de 18 h, Michel Gros et ses conseillers convient les Roquiers, salle René Autran, à une seconde réunion publique d'information, portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU), engagée par la municipalité.

Un échange avec ses administrés que le maire juge essentiel, en égard aux enjeux de demain.

Cette révision se doit d'être en conformité avec le schéma de cohérence territoriale de la Provence verte (Grenelle) et avec les dispositions pertinentes s'appliquant au Scot et définies dans la charte du parc naturel régional. Michel Gros, a souhaité éclairer la population sur les diverses orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), adopté à la majorité l'été dernier.



Le maire de la commune, Michel Gros (en médaillon) a expliqué en quoi la révision du PLU était un bien pour le village de la Roquebrussane.

(Photos J. H.)

Le Scot ne préconise que 1,5 % maximum). À ce rythme et à l'horizon 2020, nous passerions de 2700 à 3300 habitants !

Quels seraient les risques pour la commune ?

Nous ne disposerions pas des équipements suffisants pour garantir à la fois le cadre et la qualité de vie des Roquiers ; ni l'accueil, dans de bonnes conditions, de nouveaux arrivants.

Quelles sont les grandes orientations du nouveau PADD ?

Tout d'abord, la maîtrise de la croissance démographique pour un développement plus durable de la commune. Où peut-on urbaniser et où ne peut-on pas ? De plus, les objectifs de développement doivent être en adéquation avec les capacités financières de la commune en matière d'équipements publics. Par exemple, une forte hausse de la population nécessiterait

d'agrandir la station d'épuration, de construire un nouveau groupe scolaire, de renforcer le réseau d'adduction d'eau potable (ainsi que le réseau pluvial), de gérer au plus juste nos réserves en eau et même de prévoir l'extension du réseau ERDF. Tout cela coûte cher et les dotations de l'État baissent inexorablement.

D'autres objectifs ?

La mise en place d'un urbanisme réfléchi et respectueux de

l'environnement, en initiant une transition des modes d'habitat, selon la règle suivante : 1/3 pour l'habitat individuel, 1/3 pour le collectif et un autre tiers pour le semi-collectif. Nous pourrions notamment accueillir de jeunes primo-accédants. Autre impératif : cesser d'utiliser les espaces agricoles comme variables d'ajustement. Heureusement, nous disposons d'une zone agricole protégée (ZAP), l'outil idéal. Construire de manière responsable, c'est aussi limiter l'urbanisation dans des zones à risques (forte déclivité, inondations, feux de forêts).

Quid du centre-ville ?

Nous souhaitons le densifier en mobilisant le foncier restant et en facilitant les projets de renouvellement urbain au cœur du village, qui doit retrouver son authenticité. Pour ce faire, il faut recréer du lien en renforçant son attractivité, en dynamisant les commerces, en favorisant une meilleure accessibilité. Un de nos grands projets : la création d'une galerie marchande avec une supérette de 1000 m² et un centre médical regroupant les praticiens du village et la pharmacie.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR J. H.**

